

## ALLOCATIONS FAMILIALES

# 57 000 bénéficiaires à l'étranger

**P**rès de 57 000 enfants étaient à l'étranger bénéficiaires des allocations familiales belges au 31 décembre 2014. La majorité de ces enfants (33 981) ont des parents travailleurs frontaliers français. Les allocations familiales sont en principe exclusivement réservées aux enfants grandissant sur le territoire national. *« Il existe toutefois des exceptions dans le cas de règlements européens, d'accords bilatéraux ou encore d'autres dérogations »*, explique Famifed.

À la fin de l'année passée, ce sont ainsi 56 902 enfants, issus de 31 526 attributaires, qui ont bénéficié des allocations familiales à l'étranger. Après les enfants de travailleurs frontaliers français, ce sont leurs homologues néerlandais qui sont les plus nombreux. 6 661 enfants d'attributaires de nouveaux Etats membres de l'Union européenne, principalement polonais et roumains, ont également bénéficié de régime d'exception.

Au total, ces allocations familiales représentent un coût de 100 475 550 euros.

La plus grosse partie de ces transferts (94,27 %) s'effectue sur base de règlements européens, tandis que 4,84 % sont issus de dérogations générales ou individuelles. ■